

Compte rendu de la réunion du comité de pilotage du chantier d'adaptation des classes préparatoires aux grandes écoles de la filière scientifique à la réforme du lycée et du baccalauréat
17 avril 2019

Etaient présents :

- **Représentants des acteurs :**
 - Rémy BOULARD, président de l'UPLS, professeur de CPGE au lycée Roosevelt, à Reims
 - Marie-Danièle CAMPION, rectrice de l'académie de Lyon, présidente de la conférence des recteurs
 - Laurent CHAMPANEY, directeur général de l'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM), président de la commission amont de la Conférence des grandes écoles (CGE)
 - Frank DEBOUCK, directeur de l'Ecole Centrale de Lyon
 - Xavier DUFRESNE, vice-président du concours Banque filière PT
 - Gilles DUSSAP, délégué général du réseau Polytech, président du SCEI
 - Patrick FOURNIE, proviseur du lycée Lakanal, représentant de l'APLCPGE
 - Sébastien GERGADIER, président de l'UPSTI, professeur de CPGE au lycée Chaptal, à Paris
 - Michel GONIN, directeur du concours d'admission à l'X
 - Guillaume HANROT, chargé de mission auprès de la vice-présidente Etudes de l'ENS de Lyon
 - Eric HAUTECLOQUE-RAYSZ, directeur du GIP Concours commun Mines-Ponts
 - Emmanuel PERRIN, directeur de Polytech Lyon, représentant de la CDEFI
 - Jean-Marc PETIT, délégué général de RenaSup
 - David PICHARDIE, directeur du département Informatique de l'ENS Rennes
 - Mickaël PROST, président de l'UPS, professeur de CPGE au lycée Chaptal, à Paris
 - Emmanuel RIBOULET-DEYRIS, chargé de mission Nouveaux programmes de formation à CentraleSupélec
 - Romain SOUBEYRAN, directeur de CentraleSupélec
 - Bernard VITOUX, président du conseil du concours commun INP (ex CCP)
- **Représentants de l'Inspection générale de l'éducation nationale :**
 - Laurent CHENO, inspecteur général du groupe des mathématiques
 - Dominique OBERT, inspecteur général de l'éducation nationale, doyen du groupe physique-chimie
 - Norbert PERROT, inspecteur général du groupe STI
 - Olivier SIDOKPOHOU, inspecteur général du groupe des mathématiques, assesseur de la doyenne de l'IGEN
 - Johan YEBBOU, inspecteur général de l'éducation nationale, doyen du groupe des mathématiques
- **Représentants du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI)**
 - Olivier BLANCHARD, adjoint au chef du département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé (DGESIP A1-5)
 - Jérémie CLERC, chargé de mission à la Délégation à la communication (DELCOM)
 - Amaury FLEGES, chef du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante (DGESIP A)
 - Franck JARNO, sous-directeur des formations et de l'insertion professionnelle (DGESIP A1)
 - Catherine KERNEUR, chef du département des formations du cycle licence (DGESIP A1-2)
 - Philippe LANGLET, chargé des CPGE (DGESIP A1-2)
 - Mathieu MONTHEARD, chef du bureau des formations générales et technologiques (DGESCO A2-1)
 - Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique (DGESCO A)
 - Jeanne-Aimée TAUPIGNON, chargée des CPGE et des concours aux grandes écoles (DGESIP A1-2)

1 – Rappel de quelques principes

Les représentants des ministères rappellent quelques principes qui ont présidé aux récentes réformes de l'enseignement supérieur et qu'il faut garder présents à l'esprit dans ce chantier des CPGE :

- les formations proposées doivent permettre une spécialisation progressive ;

- les établissements dispensant des formations d'enseignement supérieur mettent en place des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou des parcours de formation personnalisés pour favoriser la réussite des étudiants ;
- tout étudiant doit être en mesure de changer d'orientation (réversibilité des choix) ;
- les formations de classe préparatoire s'adressant à des élèves sélectionnés et qui ont fait leurs preuves doivent être envisagées sous l'angle de la « personnalisation » plutôt que sous celui de la « remédiation » ;
- en réformant le lycée et le baccalauréat, le MENJ s'engage sur la diversité des profils et sur celle des parcours de réussite. Les sondages effectués auprès des élèves de seconde indiquent qu'ils mobilisent toutes les possibilités offertes par le choix des spécialités ; on observe en particulier que les élèves scientifiques ne choisissent pas majoritairement 3 spécialités scientifiques. Privilégier un seul profil et un seul parcours de réussite irait donc à l'encontre de l'esprit de la réforme.

L'objet de la réunion est de parvenir à un consensus sur les éléments de communication à destination des élèves, éléments qui doivent être de nature à les rassurer sur leur accueil en classe préparatoire scientifique et prêts pour la mi-mai.

2 –Discussion

Il est convenu que la discussion laisse de côté, pour le moment, la voie BCPST, un projet de modification du recrutement des écoles vétérinaires, élaboré par le ministère de l'agriculture, étant actuellement en attente de l'arbitrage des cabinets concernés.

A – Quels prérequis exigibles en mathématiques ?

On observe pour le moment, parmi les participants, une absence de convergence sur les prérequis exigibles en mathématiques pour l'accès aux classes MPSI-PCSI-PTSI :

- certains estiment qu'on ne peut refuser cet accès à des élèves ayant suivi deux spécialités scientifiques en 1^{ère} et terminale, avec l'enseignement de mathématiques complémentaires en terminale ;
- d'autres jugent insuffisant d'exiger des élèves qu'ils aient fait des mathématiques, en 1^{ère} et en terminale, sous quelle que forme que ce soit, et sont partisans de demander le binôme de spécialités maths-physique en 1^{ère} et terminale, consolidé éventuellement par l'option maths expertes.

Il est précisé qu'avec la réforme du lycée, le programme de mathématiques a été renforcé, tout en permettant plusieurs niveaux d'approfondissement (3).

Les partisans de l'ouverture de MPSI-PCSI-PTSI à une diversité de profils font valoir les arguments suivants :

- les écoles savent accueillir des étudiants aux profils divers et l'industrie a besoin d'une diversité de profils ;
- les étudiants des écoles savent acquérir de la connaissance par leurs propres moyens ;
- l'hétérogénéité des niveaux est aujourd'hui une réalité et ne donne lieu à aucune remédiation particulière pour les étudiants plus faibles ;
- le fait pour un élève de ne pas avoir choisi une discipline comme spécialité n'implique pas nécessairement qu'il soit ignorant dans cette discipline ;
- une école peut privilégier, dans son recrutement des étudiants de CPGE, un autre critère que l'excellence en mathématiques. Une école, un employeur recherchent des compétences particulières dans le recrutement d'élèves issus des CPGE : résistance au stress, capacité de travail, polyvalence...;
- la capacité à la théorisation et à l'abstraction peut s'acquérir par d'autres moyens que les mathématiques, et les concours peuvent aménager leurs épreuves dans ce sens ;
- cibler le discours sur les mathématiques risque d'assécher le recrutement des CPGE et celui des écoles.

Les partisans de la primauté des mathématiques dans les critères d'accès en MPSI-PCSI-PTSI mettent en exergue les points suivants :

- le modèle français est prisé, y compris à l'étranger, pour l'excellence mathématique qu'il promeut ;
- présenter l'option maths complémentaires — conçue principalement pour les élèves qui se destinent à la médecine, à l'exercice vétérinaire ou aux sciences économiques et sociales — comme possible pour accéder à MPSI-PCSI-PTSI, fait courir aux élèves qui prendront cette option le risque d'être en grande difficulté dans ces classes ;
- la mise en œuvre de remédiations pour les élèves qui auront pris du retard ne changera rien, puisqu'il s'agit de concours et non pas d'examens : le temps nécessaire à la remédiation pour les uns sera mis à profit par les autres pour avancer.

Plusieurs représentants des écoles, tout en affirmant le rôle important des CPGE dans l'accompagnement du développement des écoles, insistent sur la multiplicité des modalités de recrutement offertes aux étudiants (CPI¹, apprentissage, AST², recrutement universitaire, post DUT-BTS...). Cette multiplicité permet précisément d'accueillir des publics très diversifiés : parallèlement au recrutement CPGE, CentraleSupélec, par exemple, organise 5 ou 6 autres filières de recrutement, que pourront emprunter les profils plus atypiques que les profils maths-physique.

Rachel-Marie Pradeilles-Duval estime qu'il est indispensable d'être en mesure de proposer aux élèves, à la mi-mai, un cadre ouvert, qui ne ferme pas le champ des possibles.

Quelques propositions de communication sont avancées :

- avertir que, pour les voies MPSI-PCSI-PTSI, un retard en mathématiques se rattrapera difficilement ;
- souligner que pour devenir ingénieur, une riche palette de filières de recrutement est offerte aux étudiants, et qu'à côté des CPGE sont proposées plusieurs voies parallèles d'admission ;
- indiquer que, pour l'accès en CPGE MPSI-PCSI-PTSI, les spécialités mathématiques et physique en 1^{ère} et en terminale sont recommandées, quelle que soit la forme de l'enseignement (spécialité, option).

B – Quelle place pour l'informatique ?

Les problématiques suivantes sont abordées :

- l'utilisation de l'informatique a vocation à irriguer toutes les disciplines scientifiques ;
- il convient de distinguer l'utilisation de l'informatique de la connaissance de l'informatique ;
- il faudra informer les élèves de l'existence des classes MPI, qui offriront, notamment aux profils NSI, une poursuite possible ;
- une consultation des écoles sur MPI et sur le nombre de places qu'elles envisagent d'offrir aux étudiants de la voie sera à prévoir ; un groupe de travail sera spécifiquement consacré à MPI.

La prochaine réunion concernant la filière scientifique est fixée au vendredi 10 mai à 14h30 au sein de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

¹ CPI : classes préparatoires intégrées

² AST : admissions sur titres